

Lutter contre l'enfrichement et prévenir les incendies de forêts



Charte Forestière de Territoire Ardèche verte

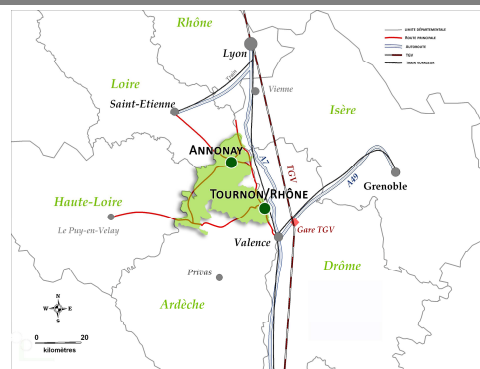
Caractéristiques de l'action :

Thème : Sylvopastoralisme

Type : animation – étude - expérimentation

Période de réalisation : 2009 - 2013

Qualificatif de l'action : transversalité



Le mot du Président de la Charte :

Quand on parle risques incendies, on pense évidemment au Sud Ardèche et à sa végétation méditerranéenne. Pourtant c'est bien en Nord Ardèche qu'ont eu lieu les plus grands incendies du département depuis les 35 dernières années. Le changement climatique très impactant sur nos forêts va bien entendu accroître ces risques, tout comme l'augmentation constante des surfaces enfrichés, conséquence du déclin continu de l'agriculture dans les secteurs les plus isolés de notre territoire.

Dans un tel contexte, c'est tout naturellement que les élus et les partenaires ont souhaité que la Charte Forestière Ardèche verte, tout comme plus largement notre Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural, traite de ces questions. Si initialement, cette action n'avait pas été identifiée comme prioritaire en terme de réalisation, la forte motivation de certains élus de notre territoire ainsi que de quelques éleveurs nous ont conduit à l'enclencher dès la phase d'émergence de la Charte Forestière. C'est bien la preuve que l'équilibre entre la forêt et l'agriculture est un enjeu majeur pour un territoire comme le nôtre, en terme de gestion de l'espace et de maîtrise des risques bien sûr, mais aussi d'attractivité paysagère et donc touristique.

*Olivier DUSSOPT Président du Syndicat mixte Ardèche verte
Député de l'Ardèche, Maire d'Annonay*

Maître d'ouvrage de la CFT :
Syndicat mixte Ardèche verte

Département(s) : Ardèche

Nombre de communes : 64

Nombre d'habitants : 79 993

Surface forestière : 42 000 ha

**Répartition forêt
publique/privée :** 1,6%

L'action en détail

Le contexte /les enjeux :

L'Ardèche verte se compose de 4 unités forestières qui schématiquement se décomposent de la manière suivante :

- **2 unités forestières montagnardes**, assez typiques des forêts du Massif central, c'est-à-dire des peuplements de résineux (sapins, douglas...) présentant de bons potentiels de production
- **2 unités forestières collinéennes** à faible capacité de production proposant de multiples essences (spontanées : pin sylvestre, chêne sessile ou même vert, châtaignier, et introduites : cèdres ou pins laricio)

Ce sont ces 2 dernières unités forestières qui ont été touchées par les 2 plus grands incendies du département de l'Ardèche depuis 35 ans. Ainsi, 1 900 ha ont été ravagés en 2000 autour d'Annonay et Bourg Argental (42) et 1 400 ha en 2003 à Pailharès et Lafarre.

En Ardèche verte, les risques incendies seront croissants dans le futur pour 2 raisons majeures :

- **L'enfrichement en forte augmentation sur les espaces ruraux les plus isolés**. Cet enfrichement est la conséquence directe des difficultés de maintien de l'agriculture. Les exploitations agricoles qui subsistent se concentrent sur les terrains mécanisables les plus intéressants : terres cultivables, pré de fauche ; et délaissent les zones les plus difficiles d'accès (éloignement du siège d'exploitation, terrains trop pentus) qui s'enfrichent...
- **le changement climatique** est également très impactant en Ardèche verte. D'une part, les sécheresses répétées augmentent les risques de départ de feu. D'autre part, il fragilise les peuplements qui dépérissent, ce qui accroît l'inflammabilité et la combustibilité surtout chez les résineux.*

En Ardèche verte, les **plans cantonaux de Défense de la Forêt Contre les Incendies** prescrivent tous de maintenir les coupures agricoles, de réduire les surfaces en landes dans la mesure où 60% des feux démarrent dans ce type de végétation et de conserver un cloisonnement des massifs forestiers. Le sylvopastoralisme est souvent une piste d'action proposée. Néanmoins, aucune expériences et données technico-économiques relatifs à cette pratique n'étaient disponibles pour le territoire de l'Ardèche verte ou pour des territoires similaires.

Un certain nombre d'élus ruraux qui subissent de plein fouet à la fois la dévitalisation de leurs communes, l'enfrichement et les incendies inhérents se sont manifestés auprès du Pays Ardèche verte lors de l'élaboration du projet de territoire en 2009 pour que se mettent en place des actions concrètes permettant d'enrayer cette dynamique. Quelques collectivités avaient parfois enclenché des actions de longue date (Plan Local de Gestion de l'Espace dans le Val d'Ay, Association Foncière Pastorale à Rochepaule) et souhaitaient que le Pays Ardèche verte les aide à poursuivre ou redémarrer ces initiatives.

Les enjeux et les demandes étant donc très forts sur le territoire Ardèche verte, les programmes stratégiques territoriaux que sont la Charte Forestière de Territoire et le Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER) ont fléché des actions et des financements, essentiellement régionaux, vers cette problématique.

Dans la Charte Forestière, on la retrouve dans l'Axe A : « Passer d'une forêt subie à une forêt gérée et valoriser durablement » avec l'objectif A-5 : « Proposer des solutions pour la gestion et la valorisation des espaces boisés peu

* D'après le *Rapport de la mission interministérielle : changement climatique et extension des zones sensibles aux feux de forêts ; juillet 2010.*

productifs ». Dans le PSADER, elle concerne la fiche-action 8.1 : « Favoriser l'installation et l'activité agricole par une offre foncière et des espaces cohérents »

Les objectifs :

De 2009 à 2013, l'ensemble des opérations effectuées en Ardèche verte sur cette thématique avaient pour but d'acquérir des connaissances ainsi que de tester des actions concrètes, d'en évaluer leur efficacité et leurs limites. Plus précisément, il s'agissait de :

- Evaluer le potentiel de développement du sylvopastoralisme pour les zones boisées peu productives sur le territoire ainsi que la capacité des élevages agricoles à valoriser les espaces enfrichés
- Mieux comprendre les causes socio-économiques et sociologiques de l'enfrichement sur le territoire
- Mobiliser les élus, les propriétaires et les éleveurs pour déployer des actions adaptées et concrètes afin de l'enrayer.

La mise en œuvre :

Les actions se sont déroulées de 2009 à 2013 en 4 phases qui se sont plus ou moins chevauchées :

> Phase 1 / 2009 - 2010 : Etudes

Deux études ont été menées presque au même moment sur le territoire Ardèche verte :

- « **Quel potentiel de développement du sylvopastoralisme en Val d'Ay ?** » – ISARA Lyon ; Janvier 2010 ; commandité par la Communauté de communes du Val d'Ay dans le cadre de son Plan Local de Gestion de l'Espace
- **Diagnostic sur la forêt paysanne : quelles pratiques des agriculteurs vis-à-vis de leurs espaces boisés ?** – CRPF Rhône-Alpes et Chambre d'Agriculture 07 dans le cadre du travail d'émergence de la Charte Forestière Ardèche verte

Le rendu public de ces 2 études le 12 avril 2010 a permis de faire ressortir de nombreuses interrogations d'éleveurs sur le potentiel fourrager des espaces enfrichés d'où le lancement d'une phase d'expérimentation terrain.

> Phase 2 / 2011 – 2012 : Expérimentation

Au Lieu-dit Munas (Ardoix) sur un terrain de la Communauté de communes du Val d'Ay, un terrain très enfriché assez typique du Nord Ardèche (enfrichement à 80% au stade arbustif) a été pâturé par un troupeau de chèvres taries en système productif dessaisonné pendant 1 mois, et ce pendant 2 années consécutives. Le suivi de l'expérimentation et l'évaluation de l'impact du pâturage sur la végétation in situ et sur les résultats technico-économiques de l'exploitation par l'ISARA Lyon.

> Phase 3 / 2012- 2013 : Mobilisation pour la mise en place d'actions concrètes

A Rochepaule, à la demande de la commune, un travail d'état des lieux suivi de la définition et la mise en œuvre d'un plan d'actions s'est déroulé pendant un an avec l'aide d'un stagiaire (Nicolas DELIERE) en licence pro « gestion et animation des espaces montagnards et pastoraux » prolongé par un CDD de 7 mois. La problématique posée par la commune était la suivante : « Comment maintenir durablement l'ouverture des milieux et entretenir les terrains à enjeux afin de limiter les risques d'incendies et préserver la biodiversité. Comment maintenir voire réinstaller des activités agricoles à Rochepaule ? »

A Pailharès, quelques éleveurs ovins et caprins, en manque de foncier, se sont manifestés pour valoriser les espaces enfrichés qui enserrant le village suite au grand incendie de 2003. Après repérage des parcelles, la Chambre d'Agriculture a mobilisé les propriétaires concernés. Un travail pédagogique a été réalisé auprès de ces propriétaires,

d'une part sur l'intérêt de valoriser les parcelles enfrichés par l'élevage, et d'autre part sur les différentes modalités juridiques permettant la mise à disposition à des agriculteurs. En effet, le bail rural fait souvent peur aux propriétaires.

> Phase 4 / 2009 à 2013 : vulgarisation et bilans

Des journées de vulgarisation auprès des agriculteurs, des élus et des propriétaires ont eu lieu tout au long des actions et en particulier en 2012 et 2013 pour exposer les résultats obtenus. Un projet de fiches techniques et juridiques récapitulatives est encore en cours en 2013.

Le pilotage :

Au niveau du territoire Ardèche verte, le pilotage a été réalisé par un groupe de travail mixte élus – chargés de mission composés :

- des élus référents des 2 communautés de communes rurales porteuses d'un Comité local à l'installation (organe de concertation qui traite la question du devenir de l'espace agricole et en particulier de la question de la transmission-installation en agriculture),
- de la Chambre d'Agriculture,
- de l'ISARA Lyon,
- de 2 éleveurs impliqués les opérations,
- du chargé de mission de Rochepeule,
- de la chargée de mission Charte Forestière de l'Ardèche verte.

Ce groupe de travail se réunit en fonction des besoins tous les 3 à 6 mois.

Par ailleurs, un retour annuel des actions en cours a été fait dans 2 instances de pilotage stratégique : en commission Développement rural Ardèche verte qui pilote le Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER) et en comité de pilotage annuel de la Charte Forestière.

Au niveau de chaque action (Munas, Rochepeule, Pailharès), un comité de pilotage ad hoc s'est également tenu, en se réunissant autant que de besoins en fonction de l'avancée de l'action.

L'animation :

Au niveau Ardèche verte, la coordination de l'ensemble des opérations est assurée par la Chargée de mission Charte Forestière à travers l'animation des groupes de travail, Commission Développement rural et Comité de pilotage Charte Forestière. Le montage de chacune des opérations en fonction des demandes et problématiques locales, la mobilisation des partenaires (ISARA, Chambre d'agriculture...), la recherche de financements, l'animation de chaque comité de pilotage ad hoc a également été assurée par la Chargée de mission Charte Forestière.

Pour Munas, l'expertise a été réalisée par l'ISARA, la vulgarisation par la Chambre d'Agriculture, la coordination par le Pays Ardèche verte

A Rochepeule : l'animation a été faite par le stagiaire/salarié de la commune de Rochepeule avec l'appui d'un groupe technique composé du Pays Ardèche verte, la Chambre d'Agriculture, le Site de proximité des Boutières et la Communauté de communes du Haut Vivarais

A Pailharès : l'animation a été faite par la Chambre d'Agriculture en lien avec la Communauté de communes du Pays de St Félicien et le Pays Ardèche verte

Les résultats techniques et stratégiques :

> Phase 1 / 2009 - 2010 : Etudes

- Potentiel de développement du sylvopastoralisme en Val d'Ay – ISARA Lyon ; Janvier 2010

Sur la base d'analyse de sites et de pratiques d'éleveurs, ce rapport conclut que ces espaces intermédiaires (entre prés, forêts et friches) exploités en Ardèche verte nécessitent relativement peu d'aménagements et disposent de ressources pastorales de bonne valeur. Mais il reste difficile d'évaluer un chargement optimal d'animaux par manque de références technico-économiques. Pour les sites les plus enrichis, l'espèce caprine se révèle être la plus adaptée. Toutefois on ne pourra parler de sylvopastoralisme que si l'activité sylvicole est prise en compte. La valorisation des interventions sylvicoles doit être possible afin de les rentabiliser et donc de les motiver. Hors sur ce point, seul le bois de chauffage se révèle être un débouché envisageable sur les sites visités, un débouché malheureusement trop gourmand en main d'œuvre et pas assez rémunérateur pour être intéressant. De plus, les dégâts éventuels des chèvres sur le tronc des arbres engendrent beaucoup de réticences localement quant à cette pratique du sylvopastoralisme.

- Diagnostic sur la forêt paysanne : quelles pratiques des agriculteurs vis-à-vis de leurs espaces boisés ?

Cette enquête auprès de 50 agriculteurs qui en même temps sont propriétaires forestiers, montre une grande diversité de situations et de pratiques. Les surfaces forestières des agriculteurs enquêtés (entre 4 à 10 ha) sont supérieures à la moyenne nord ardéchoise (3 ha). La forêt est assez peu gérée et exploitée. La valorisation sylvicole par les agriculteurs est assez limitée et surtout destinée à l'autoconsommation : bois de chauffage, piquets et parfois bois d'œuvre. Le pâturage en sous bois est fréquemment réalisée mais surtout à proximité des prairies.

Les 2 études préliminaires de la phase 1 ont donc montré que les espaces enrichis représentaient un potentiel intéressant pour l'activité d'élevage mais restaient utilisés de manière restreinte en Ardèche verte. Il a donc été décidé par les élus et techniciens de continuer le travail exploratoire sur ce sujet puisqu'il répond en même temps à l'objectif initial en matière de DFCI, celui de limiter les surfaces en landes et maintenir l'activité agricole et un cloisonnement des massifs forestiers.

Le terme « sylvopastoralisme » a par contre été abandonné à ce stade considérant :

- que la valorisation sylvicole était peu réaliste et que le frein lié aux dégâts des chèvres sur les troncs était trop fort même si pas toujours avéré.
- que le terme « pastoralisme » ne parlait pas aux éleveurs locaux car il n'est pas inscrit dans les traditions et pratiques du Nord Ardèche.

> Phase 2 / 2011 – 2012 : Expérimentation

Pour poursuivre ce travail exploratoire et répondre ainsi à la demande de références, exprimée par les éleveurs lors du rendu des 2 études le 12 avril 2010, la réflexion s'est recentrée sur le potentiel fourrager des landes arbustives. Ce type de landes est en effet très présent en Ardèche verte, et d'après la 1^{ère} étude, semble offrir une ressource très intéressante et méconnue pour les élevages.

Une expérimentation a ainsi été menée pendant 2 ans au Lieu-dit Munas (Ardoix) où un éleveur caprin lait (système désaisonné) a fait pâturer pendant un mois des chèvres taries sur une parcelle très enfrichée appartenant à la Communauté de communes du Val d' Ay.

Le suivi réalisé par l'ISARA a permis de déterminer un chargement de chèvres optimal par hectare (≈ 12 chèvres/ha), de conclure que le début de lactation était excellent (+ 1L/chèvre/jour), et que le troupeau diminuait sa pression parasitaire ce qui est un vrai atout pour ce type de système d'élevage.

Quant à la végétation, la lande s'est fortement ouverte sous la pression du pâturage au profit de pelouses sèches. Les jeunes arbres et les genêts ont disparus. Les essences qui recèpent ont été favorisées. Du point de vue du maintien du potentiel fourrager pour l'élevage, l'ouverture complète du milieu n'est pas souhaitable. L'intérêt est de conserver une lande semi ouverte et non pas de revenir au stade prairie, afin de pouvoir jouir de cet espace pendant les périodes de sécheresses à un moment où la prairie n'offre plus rien. Du point de vue « risques incendies », l'ouverture des layons, réalisée pour la pose des clôtures et pour favoriser l'exploration des chèvres, joue un rôle de coupe-feu intéressant. La diminution de la densité de la friche est aussi très favorable.

> Phase 3 / 2012- 2013 : Mobilisation pour la mise en place d'actions concrètes

Deux communes très impactées par la problématique de l'enfrichement et où les motivations étaient fortes de la part des élus et/ou des éleveurs, ont été retenues pour mener une expérimentation mais cette fois concernant la mobilisation des acteurs et la mise en place d'actions concrètes. L'objectif sous-jacent était de faire ressortir et d'analyser les différents freins à la valorisation des espaces enfrichés.

A Rochepaule, l'état des lieux a permis de mesurer l'ampleur de l'enfrichement dans cette commune très rurale, de comprendre qui sont les acteurs qui entretiennent encore cet espace (agriculteurs mais aussi « jardiniers » et résidents secondaires) et d'analyser dans le détail la situation foncière c'est-à-dire la position des propriétaires d'espaces enfrichés quant à leur mise à disposition ou leur vente. Le travail a aussi permis la mise en place d'actions concrètes, à savoir :

- une commission extra-communale en charge de la gestion de l'espace
- un soutien aux porteurs de projets déjà installés leur permettant de sécuriser leur foncier
- une étude de faisabilité pour le pâturage des chemins communaux avec la participation d'une éleveuse d'un village voisin
- une étude de faisabilité pour la transhumance d'un troupeau ovin les mois d'été à Rochepaule
- une recherche sur les outils de gestion du foncier utilisables par la commune

Si la mise en place du pâturage des chemins est opérationnelle pour l'année 2013, la sécurisation du foncier pour les porteurs de projets déjà installés et la transhumance d'un troupeau ovin ne sont pas encore abouties dans la mesure où elle dépend de l'accord des propriétaires, souvent difficiles à convaincre. La commission extra-communale réunie plusieurs fois s'est montrée malheureusement assez peu motivée et dynamique. Une démarche d'acquisition foncière d'ampleur par la commune, permettant à terme d'installer un agriculteur et de s'affranchir de l'obstacle de la propriété privée, est en réflexion au sein du conseil municipal.

Quelques préconisations supplémentaires ont par ailleurs été formulées par le chargé de mission auprès de la commune :

- mieux gérer les parcelles déjà propriétés de la commune
- faire connaître et respecter les règlements de boisement
- être plus attentif aux notifications de la SAFER

D'autres préconisations (accompagner les agriculteurs cédants et suivre et soutenir les porteurs de projets agricoles) relèvent plus de la compétence de la Communauté de communes. Elles rejoignent justement l'intention de

cette collectivité de mettre en place prochainement un Comité Local à l'Installation, organe de concertation qui traite la question du devenir de l'espace agricole et en particulier de la question de la transmission-installation en agriculture.

A Pailharès, la mise en lien entre agriculteurs et propriétaires ainsi que le travail pédagogique autour des possibilités juridiques de mise à disposition des terres, a permis de remettre en pâture à ce jour 10 hectares enfrichés sur la commune. Deux nouveaux agriculteurs, qui ne se sentaient pas concernés en 2012, se sont manifestés début 2013 pour bénéficier de ce travail d'animation en vue de valoriser 3 hectares supplémentaires de terrains incendiés désormais enfrichés.

Par ailleurs, sur cette même commune, le pâturage des bords de routes communales a été testé en 2012 avec un troupeau de bovins. La commune souhaite poursuivre cette démarche en 2013.

> Phase 4 / 2013 : vulgarisation et bilans

Les résultats de l'expérimentation ainsi que les témoignages d'éleveurs valorisant déjà les espaces enfrichés ont été présentés le 18 janvier 2013 au cours d'une journée technique à destination des éleveurs. La faible participation à cette journée n'a pas permis la création d'un groupe d'agriculteurs référents sur ces questions, comme l'espéraient les organisateurs. Ce groupe aurait permis de favoriser les échanges de pratiques et une meilleure diffusion des connaissances aux plus grand nombre. Les études et expérimentations, menées entre 2009 et 2012, seront néanmoins synthétisées à l'écrit dans des fiches techniques déclinées par systèmes d'exploitation et diffusées largement. Les solutions juridiques de mise à disposition des terrains par les propriétaires seront également synthétisées et diffusées via la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche pour les éleveurs et via le Pays Ardèche verte pour les élus.

Enfin, des échanges sur la stratégie territoriale autour du pastoralisme et de la valorisation des espaces enfrichés ont été initiés avec les autres territoires de l'Ardèche (PNR des Monts d'Ardèche, Pays Ardèche méridionale) et seront poursuivis dans les prochains mois.

Des élus du territoire ont souhaité que les résultats de ces années d'études et d'expérimentation soit exposés dans leurs conseils communautaires en 2013 pour enclencher le débat sur le devenir de l'espace rural, son enrichissement, le risque incendie induit ; et sur les solutions à mettre en œuvre localement. Ce travail pourrait permettre de détecter les élus motivés pour mettre en place de nouvelles actions : mise en lien entre éleveurs et propriétaires ou encore politique volontariste en matière de création d'Association Foncière Pastorale ou bien d'acquisition de terrains enfrichés en vue d'installation d'agriculteurs.

Les Comités à l'Installation mis en place sur les Communautés de communes du Pays de St Félicien, du Val d'Ay et du Haut Vivarais vont enrichir leur réflexion et débats grâce au travail mené sur les espaces enfrichés. Elles vont également, grâce au temps d'animation qui leur est consacré par la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, poursuivre le travail d'animation de terrain enclenché sur les communes de Pailharès et de Rochepaule.

Le + territorial :

Le territoire à travers sa Charte Forestière et plus largement son Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER) est à l'initiative de ce débat puis du montage des différentes actions.

A l'écoute des problématiques et motivations des élus locaux et des éleveurs, la chargée de mission charte Forestière a ainsi à chaque fois mobilisé différents partenaires pour monter ensemble une **action adaptée au contexte et à la problématique locale**. En effet, malgré une faible distance les séparant (20 km) et des enjeux similaires en matière de gestion de l'espace, Rochepaule et Pailharès ne présentent pas du tout les mêmes contextes et par conséquent les actions déployées ne pouvaient pas être identiques.

La Chargée de mission Charte Forestière a également rempli sa mission d'ingénierie financière en mobilisant différents financements publics et en assurant le montage administratif des dossiers pour chaque action.

Enfin, elle a veillé à la cohérence globale en assurant la coordination de l'ensemble des études, expérimentations et actions tout en participant à chaque comité de pilotage. Elle a enfin veillé à ce que le débat stratégique sur ces questions d'enfrichement et risques incendies reste ouvert au niveau territorial pendant ces 5 années.

Les enseignements :

Le point de vue du maître d'ouvrage de la CFT :

Une réflexion de long haleine (5 ans) très bien subventionnée par les partenaires financiers, a permis d'analyser et de débattre en profondeur de la problématique des espaces enfrichés et les risques inhérents d'incendies.

Néanmoins, on peut regretter que les éleveurs se soient peu mobilisés en phase de vulgarisation alors que les résultats technico-économiques étaient très intéressants. C'est un phénomène classique rencontré en développement agricole : les éleveurs s'intéressent souvent aux questions stratégiques comme celui de l'autonomie fourragère uniquement quand ils sont confrontés à une raréfaction de leur ressource par exemple au moment d'une sécheresse sévère.

Par ailleurs, il est clair que les actions concrètes enclenchées à Rochepaule et Pailharès amènent des résultats modestes au regard du temps d'animation passé. Néanmoins, ils ont permis de bien comprendre et c'était l'un des objectifs initial, les causes socio-économiques et sociologiques de l'enfrichement ; et les difficultés de mise en place d'actions concrètes. A ce sujet, on peut conclure que la propriété foncière, son morcellement, les intérêts particuliers et souvent « irrationnels » des propriétaires priment devant l'intérêt collectif. Le fatalisme tant de la population que de certains élus ou d'agriculteurs est aussi un facteur aggravant. Enfin, le manque d'outils de gestion du foncier, efficaces, reconnus et déployables facilement par les communes et les Communautés de communes rurales sont également des freins à la mise en place d'actions concrètes en matière de gestion de l'espace enfriché et de la prévention des risques incendies. Pour revenir au travail effectué à Rochepaule et Pailharès, on peut retenir deux enseignements majeurs :

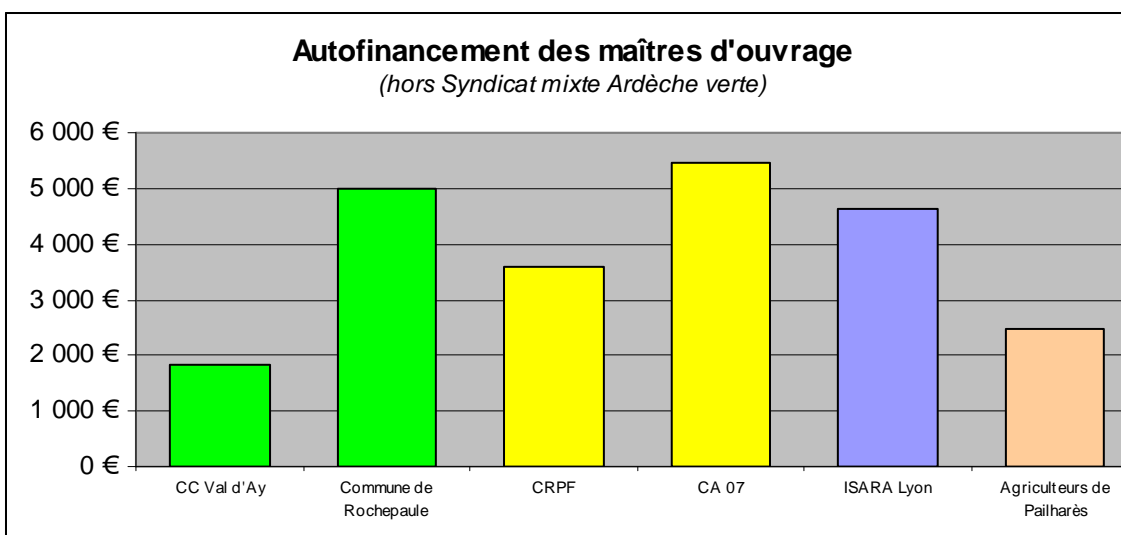
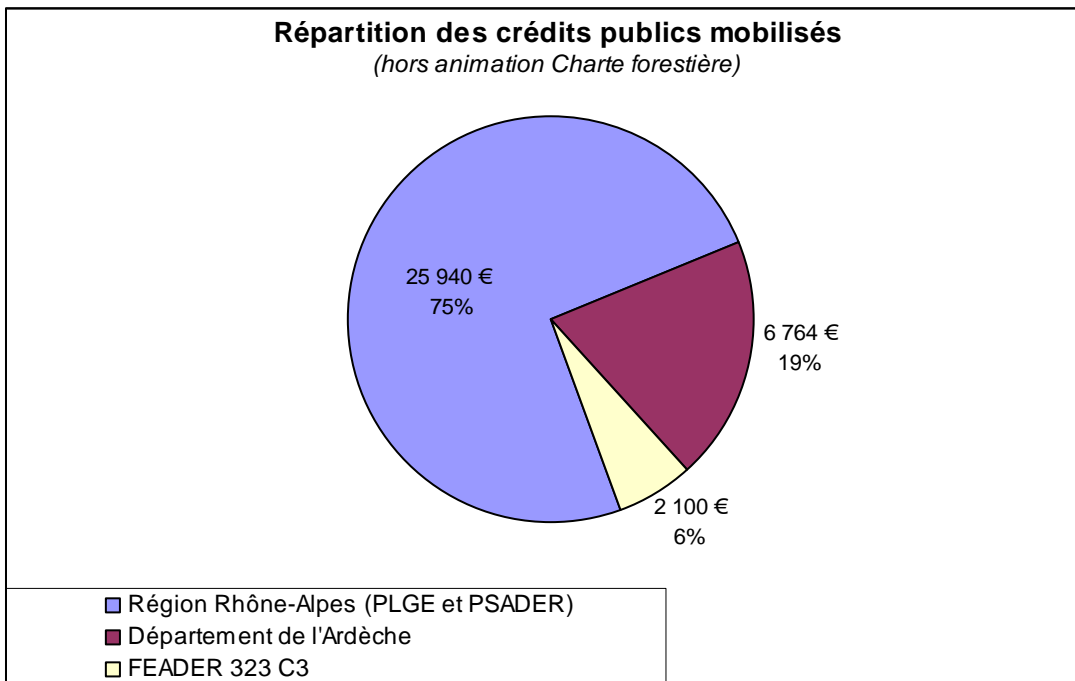
- la première est que les résultats sont bien plus probants quand la demande de valorisation des espaces enfrichés vient des éleveurs et propriétaires eux-mêmes, et est relayée et accompagnée par la collectivité (communes et/ou communauté de communes) et ses partenaires (chambre d'agriculture, Pays...).

- la deuxième est que si la dynamique vient des élus et non pas des éleveurs ou propriétaires eux-mêmes, il faut des stratégies politiques affirmées et assumées financièrement (acquisition foncière par la commune, création de ferme relais ou ferme communale, Association foncière pastorale...). La mobilisation des élus doit être alors très forte et quotidienne (démarche auprès des propriétaires...) et sur une longue durée. Le travail technique fourni par les partenaires ou éventuellement en interne par un technicien de la collectivité ne suffit donc pas.

Enfin, si l'animation de terrain et la forte mobilisation des élus permettent clairement de mieux gérer l'espace rural, cela reste un travail de fourmi, fastidieux et de longue haleine, qui ne correspond pas toujours à la capacité de mobiliser les financements publics et même à la durée des mandats électoraux. Il est clair aujourd'hui que l'avenir des territoires ruraux en déprise ne dépend pas uniquement de la volonté locale mais également des législateurs par la mise en place d'obligations fortes vis-à-vis des propriétaires et d'outils simples de gestion du foncier pour les communes.

Le financement de l'action :

	Maître d'ouvrage	Coût	Région Rhône-Alpes	Département de l'Ardèche	FEADER
Etude potentiel Sylvopastoralisme	CC Val d'Ay	3 651 €	1 825 €		
Diag forêt paysanne	CRPF	7 200 €	3 600 €		
	CA 07	7 020 €	3 510 €		
Expérimentation Munas	ISARA Année 1	3 768 €	1 800 €	1 130 €	
	ISARA Année 2	7 185 €	3 375 €		
Pailharès : animation	CA 07	7 990 €	3 650 €	2 397 €	
Pailharès : investissement	Agriculteurs de Pailharès	3 555 €		1 067 €	
Etude et animation Rochepaule	Commune de Rochepaule	17 450 €	8 180 €	2 170 €	2 100 €
TOTAL		57 819 €	25 940 €	6 764 €	2 100 €
Coordination 5 années	<i>Syndicat Mixte Ardèche verte (Charte Forestière)</i>	<i>Non chiffrable</i>			



Les acteurs du projet :

<u>Type d'actions</u>	<u>Maître d'ouvrage</u>	<u>Maître d'œuvre</u>	<u>Partenaires</u>	<u>Partenaires financiers</u>
Etude potentiel Sylvopastoralisme	CC du Val d'Ay	ISARA Lyon	Pays Ardèche verte Chambre d'Agriculture CRPF RA	Région Rhône-Alpes (PLGE)
Diagnostic forêt paysanne	Chambre d'Agriculture 07 CRPF RA		Pays Ardèche verte	Région Rhône-Alpes (PSADER)
Expérimentation Munas Années 1 et 2	ISARA Lyon CC Val d'Ay	GAEC du Bas	Pays Ardèche verte Chambre d'Agriculture	Région Rhône-Alpes (PSADER) Département de l'Ardèche
Diagnostic et animation Rochepeule	Commune de Rochepeule		Pays Ardèche verte Site de proximité des Boutières Chambre d'Agriculture CC du Haut Vivarais	Région Rhône Alpes (PSADER) FEADER mesure 323 C3 Département de l'Ardèche
Opération Pailharès	Chambre d'Agriculture Groupe d'agriculteurs		Pays Ardèche verte CC du Pays de St Félicien	Région Rhône-Alpes (PSADER) Département de l'Ardèche
Coordination générale	Pays Ardèche verte		Site de proximité des Boutières Chambre d'Agriculture ISARA Lyon CRPF RA, ONF, CIVAM...	Région Rhône Alpes (PSADER) FEADER mesure 341 A

Contacts :

Président de la CFT : Olivier DUSSOPT, Député de l'Ardèche – Maire d'Annonay

Contact technique de la CFT : Guénaëlle SCOLAN, chargée de mission forêt bois environnement – filiebois@pays-ardeche-verte.fr – 04 75 34 75 59

Fiche issue du programme de communication sur les actions des Chartes Forestières de Territoires de Rhône-Alpes :

Action 2012 menée dans le cadre du Réseau des Chartes Forestières de Territoires partenariat avec la DRAAF Rhône-Alpes et France Bois Forêt

Ce projet de communication sur les actions des CFT est financé par :



Maison des Parcs et de la Montagne, 256 rue de la République, 73000 Chambéry

Tél. 04 79 60 49 05 - Fax 09 72 27 14 22, rhonealpes@cofor.eu

www.territoiresforestiers-rhonealpes.eu